

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 29 avril 2024 n° EAU/AUT/23/0591, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'Administration de la nature et des forêts – Triage forestier de Consdorf a été autorisé à remettre en état les chemins forestiers et un parking suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 à Consdorf, Scheidgen et Waldbillig.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

Christnach, le 7 mai 2024

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,

